

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 2 juillet 2024 à 15 h au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Mario Gendron, maire
Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Absence

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier, madame Françoise Ruel, greffière adjointe, et madame Jessica Shank, trésorière.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Équipe Lacroix, courtiers immobiliers – Offre de service pour la mise en marché du projet commercial et résidentiel dans le secteur Johnville.**
- 5) **Demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) – Lot 4 486 458 (zone de conservation Co-001) de Nature Cantons-de-l'Est.**
- 6) **Les Services exp inc. – Offre de service d'ingénierie pour les travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026.**
- 7) **Flotte de véhicules – Adjudication de contrat par appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette, en remplacement du véhicule 72-10.**
- 8) ***Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle – Avis de motion.***
- 9) **Période de questions.**
- 10) **Levée ou ajournement.**

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2024-07-9703

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Équipe Lacroix, courtiers immobiliers – Offre de service pour la mise en marché du projet commercial et résidentiel dans le secteur Johnville.

Reporté à la séance du 8 juillet 2024.

5) Demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) – Lot 4 486 458 (zone de conservation Co-001) de Nature Cantons-de-l'Est.

Résolution 2024-07-9704

CONSIDÉRANT la demande de Nature Cantons-de-l'Est déposée au bureau municipal pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après nommée « CPTAQ », visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le prolongement du sentier ponté, c'est-à-dire du trottoir de bois minimisant l'impact sur le milieu naturel et le sol, sur les lots 4 486 458 et 4 486 331, avec l'ajout de panneaux d'interprétation et d'un belvédère d'observation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a pour objectif la sensibilisation à l'importance de la préservation des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouverait pas affectées et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la CPTAQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur et recommande à la CPTAQ d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués au présent préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Les Services exp inc. – Offre de service d'ingénierie pour les travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026.

Résolution 2024-07-9705

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accepter l'offre de services d'ingénierie et d'assistance de Les Services exp inc., datée du 7 juin 2024 (dossier numéro 999- 24007391-PP (COOV)), selon sa tarification horaire et jusqu'à un montant maximal de 12 500 \$ (taxes en sus), concernant les travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférant à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Flotte de véhicules – Adjudication de contrat par appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette, en remplacement du véhicule 72-10.

Résolution 2024-07-9706

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette, en remplacement du véhicule 72-10, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Rang	Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
1	Cartier Chevrolet Buick GMC Ltee	63 031,02 \$
2	Dion Chevrolet Buick GMC inc.	63 282,82 \$
3	Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC	63 903,68 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE soit adjugé le contrat pour l'acquisition d'une camionnette, en remplacement du véhicule 72-10, à Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC pour un montant de 63 903,68 \$ (taxes incluses) conformément à sa soumission datée du 17 juin 2024 et aux documents d'appel d'offres;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement de la Ville pour une période de sept années (84 mois);

QUE madame Anick Fredette, agente aux Travaux publics en remplacement du directeur du Service des travaux publics, ou en son absence le directeur général, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle – Avis de motion.

Résolution 2024-07-9707

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Duquette St-Louis qu'elle présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-07-9708

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Période de questions.

Aucune.

10) Levée ou ajournement.

Résolution 2024-07-9709

Sur la proposition le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 15 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe